



**flash**intervention



# Code de conduite <sup>v2.9</sup>



\*Sur le grand Abidjan et hors gardiennage

vous êtes protégé. *you are safe.*



Flash Intervention est une société ivoirienne de sécurité privée. Depuis sa création en 1999, elle s'est progressivement imposée comme leader de son activité en Côte d'Ivoire, en s'adaptant à des niveaux d'exigence toujours plus élevés.

Le présent Code de conduite définit les valeurs et principes éthiques auxquels elle souhaite faire adhérer l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires.

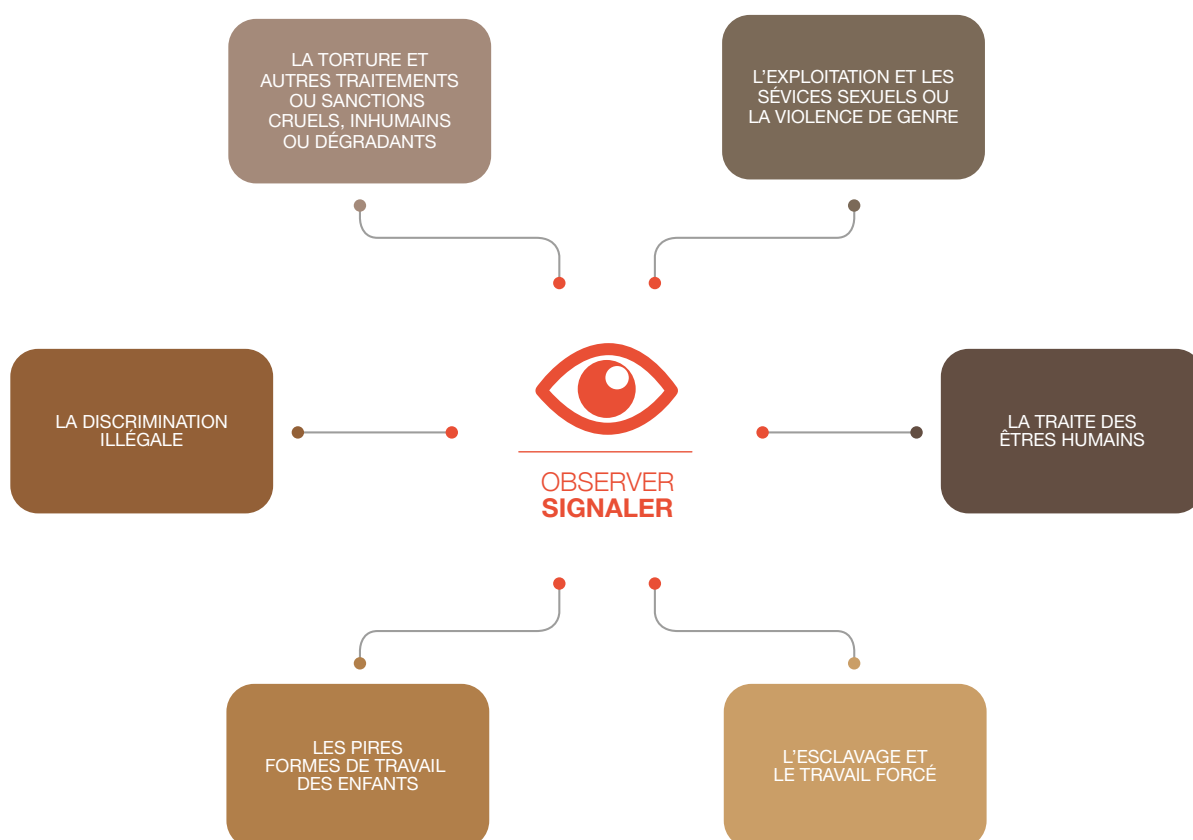


# Pourquoi ce Code de conduite ?

Flash Intervention souhaite rassembler l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires autour de valeurs communes, fondées sur la transparence, l'honneur et l'éthique. L'objectif est de garantir que toutes les personnes qui travaillent en son nom comprennent leur responsabilité vis-à-vis du droit local, national et international, ainsi que leur engagement à défendre la dignité humaine.

Ce Code est également un moyen d'encourager chacun de nous à signaler de mauvaises pratiques ou actes inappropriés vis-à-vis d'un tiers, qu'il soit interne ou externe à l'entreprise.

Enfin, ce Code est le moyen d'observer et signaler tout abus relatif aux droits humains, y compris (mais sans s'y limiter) :





## ISO 18788

*« Les opérations de sécurité privées jouent un rôle important dans la protection de clients étatiques ou non étatiques engagés dans des efforts d'assistance, de redressement et de reconstruction ; des opérations commerciales ; des activités de développement ; la diplomatie ; l'activité militaire... »*

*Un tel organisme, en coordination étroite avec les clients légitimes et les acteurs étatiques, doit adopter et mettre en œuvre les normes nécessaires qui garantissent que le respect des droits humains et des libertés fondamentales est appliqué en vue de sauver les vies et les biens, et qui permettent d'empêcher les agissements inappropriés, illégaux et excessifs... »*

# Engagements

Nous soutenons les principes internationaux de défense des droits humains et particulièrement :

- Le document de Montreux sur les obligations juridiques pertinentes et les bonnes pratiques pour les États en ce qui concerne les opérations des entreprises militaires et de sécurité privées opérant pendant les conflits armés (09/2008) ;
- Le Code de Conduite International des entreprises de sécurité privées (ICoC) (11/2010) ;
- Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains : mise en œuvre du cadre des Nations Unies « Protéger, respecter et réparer ».

Les valeurs d'excellence et de performance sont placées au cœur de nos engagements. Elles impliquent des principes de respect mutuel et un sens accru des responsabilités.

Chaque jour, nos clients, collaborateurs et partenaires nous font confiance. Nous avons donc à cœur de mener nos activités professionnelles dans le respect des lois nationales et internationales, ainsi que de la défense des droits humains.

Pour atteindre ces objectifs, nous tenons à travailler avec des partenaires et collaborateurs responsables, qui partagent notre engagement et respectent les droits de la personne.



CH.1

# LA TRANSPARENCE AU CŒUR DE NOS ACTIONS



Clients, travailleurs,  
partenaires, fournisseurs,  
**tous ensemble...**

Nous devons œuvrer dans un souci de transparence, de respect des obligations et d'adhésion à toutes les lois et réglementations applicables. S'il n'existe pas de législation applicable à une question spécifique, le présent Code de Conduite servira de référence.

Nous (clients, fournisseurs, travailleurs, etc.) attestons tous ne pas avoir eu par le passé :

- De condamnation pour un crime (auquel cas le concerné ne possède pas les qualités morales ou les aptitudes lui permettant d'exercer, conformément aux principes du présent Code) ;
- De condamnation pour manquement à l'honneur ;
- De contrats résiliés pour violation dûment prouvée d'un ou plusieurs principes du présent Code ;
- De conduite qui permettrait de douter avec une raisonnable objectivité de l'aptitude à porter une arme.

Compte tenu des risques en jeu, nous devons procéder à une vérification préalable des antécédents d'un tiers, ainsi que de sa réputation au regard du présent Code, avant de conclure un accord avec celui-ci.

En intégrant ce Code de conduite dans la politique de notre entreprise, nous avons pour ambition de rassembler tout le personnel de Flash Intervention autour des valeurs d'excellence et de respect que nous avons à cœur au quotidien.

Il est pour nous primordial de centraliser nos valeurs et principes à travers l'identité de notre entreprise ; c'est un état d'esprit que nous partageons avec chacun de nos collaborateurs.





## Lutte anti-corruption

Tous les métiers de Flash Intervention appliquent une politique de tolérance zéro envers toute forme de détournement, trafic d'influence ou situation de corruption. Principe central de nos engagements, la lutte anti-corruption concerne tous nos collaborateurs et prestataires au quotidien.

### **PARDI LES COMPORTEMENTS NON TOLÉRÉS :**

- Être à l'initiative, favoriser ou accepter des sommes d'argent, des traitements de faveur ou des objets de valeur en échange d'un manquement à une mission
- Proposer ou accepter une compensation de la part d'un tiers pour ne pas se conformer aux lois nationales et internationales

### **NOS ENGAGEMENTS :**

- Agir avec professionnalisme et fermeté face à la corruption
- Mettre en œuvre et faire appliquer les principes d'éthique et d'intégrité du présent Code de conduite
- Évaluer en permanence la capacité de nos collaborateurs à réaliser leurs missions dans le respect des règles anti-corruption
- Mettre en place les sanctions appropriées en cas de manquement aux règles de lutte anti-corruption

Nous prenons toutes les mesures nécessaires afin de traiter avec des partenaires commerciaux de bonne réputation, qui sont impliqués dans des activités commerciales légitimes, avec des fonds provenant de sources légitimes.



CH.2

# ACCOMPAGNER NOS COLLABORATEURS AU QUOTIDIEN

Chaque jour, nos collaborateurs font preuve de sang-froid, d'une grande efficacité et d'un sens des responsabilités exemplaire pour mener à bien leurs missions.

Dès le recrutement et tout au long de leur carrière au sein de Flash Intervention, nos collaborateurs s'approprient nos valeurs de transparence, de confiance et de responsabilité.

Les métiers et les expertises de Flash Intervention impliquent une vigilance accrue lorsqu'il s'agit de matériel dangereux et d'usage de la force ; cette vigilance et cette responsabilité sont au cœur de notre vocation.



# Sécurité, santé au travail et droits humains

Nos fournisseurs, prestataires et clients doivent soutenir et protéger les droits humains qui sont exprimés dans la Charte internationale, ainsi que la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Ils doivent agir avec dignité, respect et intégrité en ce qui concerne le traitement de leurs employés et travailleurs.

Ils doivent se conformer aux lois applicables en matière de travail des enfants (respect des limites d'âge minimales, interdiction de travaux dangereux et nocifs pour les enfants, etc.) ainsi qu'en matière de traite des êtres humains et de toute forme de travail forcé.

Ils doivent disposer de la copie certifiée d'un document officiel indiquant la date de naissance du travailleur.

Nous veillons à la santé et au bien-être de nos collaborateurs. Les équipes de Flash Intervention sont régulièrement sensibilisées aux problématiques de santé mentale et nous sommes particulièrement attachés à la promotion de comportements sains et corrects.

Les situations parfois extrêmes auxquelles sont confrontés nos collaborateurs peuvent impliquer des incidents ayant pour conséquences des dommages corporels et/ou matériels.

La violence, la consommation d'alcool et de drogues ainsi que le harcèlement sexuel ou moral ne font l'objet d'aucune tolérance de la part de nos équipes.

## **NOUS NOUS ENGAGEONS AU QUOTIDIEN :**

- À évaluer avec précision les risques potentiels
- À détailler au maximum les informations relatives aux milieux hostiles où les interventions ont lieu
- À fournir à nos collaborateurs sur le terrain des dispositifs de protection ainsi qu'une assistance médicale



## CH.3

# NOS ENGAGEMENTS SUR LE TERRAIN

## Recours à la force

Nos agents et nos collaborateurs interviennent dans le respect formel des lois locales et internationales. En accord avec chacun de nos clients, nous veillons à faire appliquer la loi et évitons autant que possible le recours à la force.

La légitime défense et la protection contre une menace de blessures graves ou de mort imminente sont les seuls cas où le recours à la force peut être toléré de la part de nos agents.

## Protection des données personnelles

Flash Intervention s'engage à respecter les exigences en matière de protection des données personnelles. Cet engagement concerne également les auteurs de plaintes et réclamations dont l'anonymat sera protégé, conformément au présent Code et aux procédures internes.

Compte tenu de la sensibilité des informations relatives au secteur de la sécurité privée, Flash Intervention attend ce même engagement de tous : aucune information à caractère confidentiel ne doit être divulguée par voie orale, écrite ou électronique. Les règles de la propriété intellectuelle et industrielle ainsi que celles relatives à la protection des données à caractère personnel doivent être respectées. Ces obligations subsistent même après la cessation d'une collaboration.

La confiance que nos clients et partenaires placent en nous reflète celle que nous plaçons en nos collaborateurs. Les engagements que nous prenons en tant qu'employeur sont les mêmes que nos collaborateurs prennent chaque jour sur le terrain.



## Comportements inacceptables : tolérance zéro

La violation du présent Code peut entraîner la suspension, voire la fin de la relation commerciale avec l'entreprise ou la personne accusée, et/ou exiger la mise en œuvre d'actions correctives dans un délai convenu entre les deux parties.

Conscients des réalités rencontrées par nos agents sur le terrain et des situations parfois extrêmes qu'ils sont amenés à gérer, nous mettons un point d'honneur à les former à reconnaître et prévenir les comportements inacceptables, fermement condamnés au sein de Flash Intervention.

Parmi ces comportements : la torture, l'exploitation, les violences sexuelles et sexistes, la traite d'êtres humains, le travail des enfants et des mineurs, ainsi que la discrimination et le harcèlement moral ou sexuel.

Chacun des collaborateurs de Flash Intervention dispose d'un accès constant aux informations relatives à ces comportements, afin de mieux les reconnaître, les éviter et, le cas échéant, les signaler à nos équipes. Si nécessaire, celles-ci transmettent par la suite l'information au client ainsi qu'aux autorités.

## Responsabilités communes

Jour après jour, nous assurons des relations professionnelles transparentes ainsi qu'une communication fluide et authentique entre nos collaborateurs, nos partenaires et nos clients.

Nous mettons à la disposition de toutes les parties un ensemble de moyens et de canaux destinés à encourager les échanges, réclamations et plaintes éventuelles.

Ce processus fait l'objet d'une attention toute particulière et d'une analyse impartiale. Il entraîne de possibles sanctions et peut impliquer les autorités lorsque la situation l'exige.

Nos principes fondateurs d'honneur et d'éthique nous imposent un respect total de la confidentialité, en toutes circonstances.

Nous devons tous veiller à la bonne application de ce Code de conduite.

Nous comptons sur vous pour devenir le relais des valeurs exprimées dans ce Code : assurez-vous que vos employés, sous-traitants et fournisseurs en saisissent parfaitement les tenants et aboutissants.

Les preuves d'une bonne compréhension doivent pouvoir nous être fournies sur demande : Flash Intervention se réserve le droit de vérifier la bonne conformité à ce Code par le biais de divers mécanismes, tels que des enquêtes ou des audits. Nos partenaires doivent pouvoir nous permettre un accès raisonnable à leurs installations et documentations.

Si vous souhaitez être certain que vos actions s'inscrivent dans le respect de nos valeurs ou pour toute question relative au présent Code de conduite, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [info@flashintervention.com](mailto:info@flashintervention.com)



## Politique d'alerte

Nous encourageons chacun à dénoncer tout acte ou comportement inapproprié, abusif ou illicite. Pour cela, la société Flash Intervention met à votre disposition l'adresse suivante : [ethique@flashintervention.com](mailto:ethique@flashintervention.com)

Cette adresse est ouverte à tous, sans restriction. Elle permet de signaler les éventuels abus énoncés dans le présent Code. Des équipes dédiées sont chargées du traitement des informations reçues par ce canal.

Nous attendons de chacun qu'il nous notifie, dès que constatée, toute entorse au présent Code.



## Formulaire

Merci de valider votre adhésion au présent Code de conduite en nous faisant parvenir, dûment renseigné, le formulaire de déclaration joint avec ce document.

---

## Références et révisions

Ce Code de conduite est basé sur l'ISO 18788, le Document de Montreux, le Code de bonne conduite des entreprises de Sécurité Privées et les Principes volontaires sur la sécurité et les droits humains.

Dans son application, ce Code est complété par les politiques de Flash Intervention sur les droits humains, alcool et tabac, ainsi que toute autre politique qui pourrait vous être communiquée en supplément du présent Code.

Flash Intervention se réserve le droit de mettre à jour les termes de ce Code de conduite.





**flash**intervention

standard : +225 **27 21 21 71 71**

**ABIDJAN ZONE 4**

1175 Rue Marguerite Sampa  
TÉL.: +225 27 21 21 71 71

**ABIDJAN 2 PLATEAUX**

Cité des Cadres  
TÉL.: +225 27 21 21 71 72

**ABIDJAN VRIDI**

Byd de Vridi  
TÉL.: +225 27 21 27 58 77

**BOUAKÉ**

Quartier TSF Nord  
TÉL.: +225 07 09 40 75 11

**GRAND-BASSAM**

TÉL.: +225 27 21 21 71 71

**JACQUEVILLE**

TÉL.: +225 07 78 08 99 49

**SONGON**

TÉL.: +225 27 21 21 71 71

**NUMÉRO D'URGENCE 1551**



[info@flashintervention.com](mailto:info@flashintervention.com)

[www.flashintervention.com](http://www.flashintervention.com)



ISO 9001:2015  
Quality Management  
QMS/032024/001

ISO 18788:2015  
Security Operations Management  
SMS/032024/001

ANSI/ASIS PSC.1-2012  
Quality Assurance Management  
SMS/032024/001

